



Sommaire

) CONSEILS MUNICIPAUX p. 3

) VIE MUNICIPALE

- Bibliothèque p. 7
- Déchèterie p. 7
- Centenaire Armistice p. 7
- Participation Citoyenne p. 8
- Repas des Aînés p. 8
- État-civil p. 8

) VIE ASSOCIATIVE

- Alac p. 9
- Association du Tenu p. 9
- Anim'Action p. 10
- Bad St-Marin p. 10
- Chauffeurs Solidaires p. 10
- Boule du Tenu p. 11
- Comité des Fêtes p. 11
- Saint-Médard Basket p. 12
- Saint-Médard Karaté p. 12
- Saint-Médard Tennis p. 13
- Cordissimo p. 13
- Faites de la Musique p. 13
- Les Papillons p. 14
- Association des Professionnels p. 14

) VIE SCOLAIRE

- École Privée Ste-Thérèse p. 15
- École Publique Delaroche p. 16
- Amicale Laïque Delaroche p. 16
- Service enfance : sondage p. 17
- Services périscolaires : conférence p. 17

) INFOS PRATIQUES

- Reconnaissance... p. 18
- Nouvelles enseignes p. 18
- Aléop p. 18
- Atlantic'eau p. 19
- Besoin d'un service p. 19
- Aboiements des chiens p. 19
- Brûlage des déchets p. 20
- Aide à la primo accession p. 20
- PETR Pays de Retz p. 21
- Journée randonnée p. 21

) AGENDA p. 22



Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal a lieu le 1^{er} jeudi du mois. Tout le monde peut y assister, mais seuls les 23 élus peuvent prendre la parole. Un résumé des principales décisions est publié dans le bulletin municipal. Par contre, tout le détail des échanges et des délibérations est consultable en mairie, ou sur le site internet, rubrique "Vie Municipale".

L'ordre du jour est établi quelques jours avant la réunion et consultable sur internet.

VOICI UN RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17 JANVIER, 7 FÉVRIER, 7 MARS ET 4 AVRIL 2019

CONSEIL DU 17 JANVIER

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Christiane POUVREAU. Excusées : Mme Armelle MAGOT, Mme Marie-Noëlle REMOND. Absents : M. Didier RICHARD, M. Olivier BRANDT et M. Rémy GARRIOU.

CONSEIL DU 7 FÉVRIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence BRIAND, M. Jean-Marc AUBRET. Excusé : M. Didier RICHARD. Absents : M. Olivier BRANDT, M. Rémy GARRIOU et Mme Solène AMIANT.

CONSEIL DU 7 MARS

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Laëticia PELTIER. Absents : M. Olivier BRANDT, M. Rémy GARRIOU et Mme Solène AMIANT.

CONSEIL DU 4 AVRIL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie AVERTY, Mme Laurence FERRET, Mme Armelle MAGOT. Absents : M. Olivier BRANDT, M. Rémy GARRIOU.

FINANCES

Tarifs services scolaires :

- Fournitures scolaires : année scolaire 2019/2020 :
- 55 € par élève.
- Dotation pour la classe ULIS : 364 €.
- Restauration scolaire :
- de 2,90 € à 4,70 € selon le taux d'effort. Réajusté au 1^{er} février selon quotient CAF.
- Accueil de loisirs sans hébergement :
- 6,50 € la demi-journée selon le taux d'effort. Réajusté au 1^{er} février selon quotient CAF.
- Temps d'accueil périscolaire (TAP) :
- 12 € par période et par enfant (de vacances à vacances) et 50% à compter du 3^e enfant.

Subvention aux associations :

La commission finances propose, pour les associations dont la subvention est calculée selon le nombre de licenciés, d'adhérents ou de participants, d'augmenter la somme de 7,85 € à 8 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote telles que détaillées ci-dessous :

Saint-Médard Football	1 264 €
Saint-Médard Basket	632 €
Saint-Médard Tennis	528 €

Saint-Médard Karaté	472 €
APEL École Sainte-Thérèse - Association des parents d'élèves	800 €
Comité des fêtes pour feu d'artifice, plus prise en charge du compteur provisoire	2 500 €
Association "Le Chemin des Papillons"	800 €
Association loisirs animation culture	2 384 €
Cordissimo, association de musique	264 €
Comité FNACA	120 €
Centre communal d'action sociale de Saint-Mars-de-Coutais	3 000 €
ADAR Loire-Atlantique	822 €
ADMR Saint-Hilaire-de-Chaléons	105 €
Associations des Restaurants du Cœur	250 €
Banque alimentaire de Loire-Atlantique	1 000 €
Association des Paralysés de France - Nantes	200 €
ADAPEI - Section Grand Lieu/Pays de Retz	300 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Machecoul et communes voisines	100 €
Croix Rouge	740 €
Association Retz'Agir - Insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 315 €
Secours Catholique - Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	500 €
ZEM (Zone d'Expression Musicale) Anim'Action selon devis pour location d'une sono pour "faites de la musique" location sono et sonorisateur, estimation à environ	1 500 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique	100 €
Comité des œuvres sociales du personnel des synd. de Machecoul et com. assoc.	710 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire-Atlantique	685,76 €
Association des Maires du Pays de Retz	263 €
Association Sud Loire Océan pour la promotion du transport public de Loire-Atlantique	205 €
SOS Paysans en difficulté	120 €
Société des historiens du Pays de Retz	132 €
Collectif spectacle en Retz - Saint-Hilaire-de-Chaléons	160 €
Musique et danse en Loire-Atlantique (protocole d'accord signé entre l'ADDM et la commune en 2006) pour 2019, (population municipale au 1 ^{er} janvier 2019 : 2 630) par habitant plus adhésion forfaitaire pour l'année	1,42 € 15,24 €

Comptes de gestion et comptes administratifs :

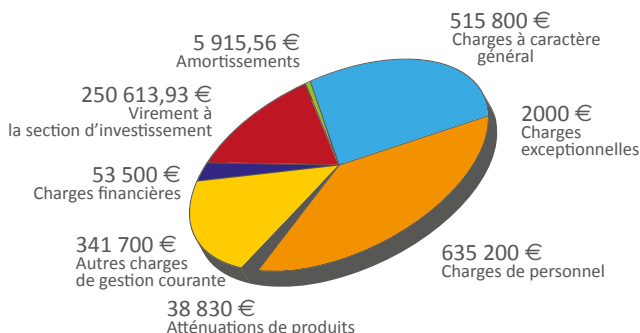
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion établis par le Trésorier de Machecoul/Saint-Même à la clôture de l'exercice 2018, ainsi les comptes administratifs.

Vote des taux d'imposition :

Le conseil municipal décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixes en 2018 soit :

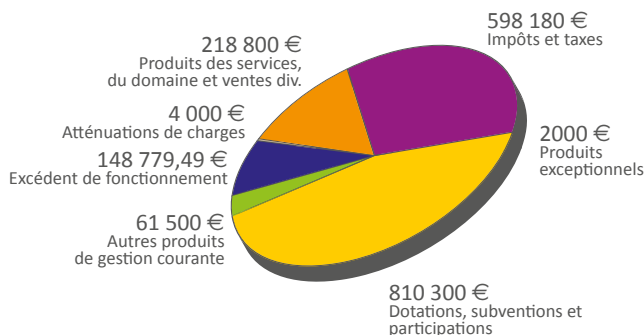
Taxe d'habitation :	13,10%
Taxe foncière (bâti) :	8,00%
Taxe foncière (non bâti) :	19,00%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 843 559,49

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 843 559,49

ENFANCE JEUNESSE

Signature d'une convention avec Handisup pour l'accompagnement et la formation des équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap

L'association "Handisup" a notamment pour mission d'être pôle d'appui et de ressource pour l'accueil et la participation des enfants aux lieux d'accueil de la petite enfance, extra et périscolaire, elle peut accompagner et former les équipes aux fins de leur per-

mettre d'accueillir les enfants en situation de handicap avec une plus grande autonomie. La signature de cette convention par la collectivité se fait sans participation financière, l'association Handisup étant financée par la CAF 44 dans cette mission.

Convention de mise à disposition ponctuelle des locaux périscolaires à Anim'Action

L'association Anim'Action a sollicité, pour cause de travaux à Port-Saint-Père, la mise à disposition des locaux périscolaires pour une semaine pendant les vacances de printemps.

Restauration scolaire - Lancement de la consultation

Le marché actuel avait été conclu pour une durée de 1 an. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation dès à présent pour la rentrée 2019.

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste pour le service périscolaire

Suite à la démission d'un agent, et parallèlement à l'augmentation des effectifs en accueil périscolaires, création d'un poste en accueil périscolaire afin d'accueillir dans des conditions sécurisées les enfants pendant le temps périscolaire. Le temps de travail serait de 20 heures 30 par semaine.

Validation du document unique d'évaluation des risques

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 prévoit la création d'un "document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs".

Le Comité Technique a été saisi (saisine obligatoire avant validation) pour avis sur le document unique réalisé par la commune. Il a émis un avis favorable le 4 mars dernier.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.

URBANISME - FONCIER

Convention de mission pour la modification du PLU

La commune de Saint-Mars-de-Coutais a par délibération du 2 mars 2017 approuvé le Plan Local d'Urbanisme. La pratique du nouveau document a fait apparaître des besoins de modifications. L'agence Citte Claes a été missionnée pour un coût de 2 550 € HT.

Présentation de l'avancement du projet IFI Développement (La Carrière - Le Vigneau)

Le projet de lotissement "Les Belles Vignes" est présenté au conseil municipal.

La première réunion de chantier a eu lieu le mardi 12 mars.

Autorisation de signature, compromis et acte de vente terrain rue du Rocher

La commune a reçu une proposition d'achat du terrain sis rue du Rocher.

ENVIRONNEMENT

Convention de mise à disposition du service Espaces Verts de la Communauté de Communes

La Communauté et les Communes membres ont décidé que des services communautaires (notamment le service des "Espaces Verts") sont mis à disposition des communes, dans l'intérêt de chacun, pour une mutualisation.

Conformément au règlement intérieur de la commission "Espaces Verts", la Communauté de Communes s'engage à réaliser, dans le cadre de la mise à disposition de service au profit de la commune, les prestations d'entretien suivantes :

- entretien des espaces verts et de loisirs communaux (tonte, petit élagage...),
- fleurissement des communes,
- entretien des cimetières,
- entretien des surfaces herbées et stabilisées des aires sportives communales,

sans recours aux pesticides comme l'exige la loi entrée en application le 1^{er} janvier 2017.

Projet d'aménagement du bourg - autorisation de lancement de l'appel à concurrence de maîtrise d'œuvre

Un marché d'études et de maîtrise d'œuvre est à prévoir pour l'aménagement et la réalisation de travaux d'infrastructures, de voirie, de réseaux divers et d'hydraulique.

Le programme d'étude portera sur :

- La rue Saint-Médard du centre jusqu'au carrefour de la rue du Pally avec une prolongation d'une liaison douce jusqu'à la zone d'activités des Couétis.
- La rue de la Colombe, du centre jusqu'au carrefour de la rue de l'Épine.

La commune souhaite organiser l'espace public avec les objectifs suivants :

- Privilégier la sécurité des usagers et contribuer à une amélioration environnementale de l'espace.
- Une attention particulière est attendue :
 - Pour la prise en compte des cheminements doux, des pistes cyclables, des voies partagées ainsi que les cheminements et accès PMR.

- A la gestion des réseaux d'eaux pluviales et aux réhabilitations nécessaires.

- A la requalification de l'éclairage public.

INTERCOMMUNALITÉ

Proposition de représentants au futur Conseil de Développement de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA)

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique est légalement tenue de créer un conseil de développement car sa population dépasse les 20 000 habitants.

Le conseil de développement est composé de représentants bénévoles des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Il doit respecter la parité et refléter la population du territoire.

Le conseil de développement est consulté pour l'élaboration du projet de territoire, et pour les documents de prospective et de planification, ainsi que pour la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

La démarche de mise en place du conseil de développement se décline en deux phases :

- Repérage : chaque conseil municipal transmet à la CCSRA une liste de personnes issues de différents secteurs susceptibles de participer au conseil de développement.
- Constitution : au vu des fiches transmises par les communes, le bureau communautaire s'efforcera de constituer un conseil de développement conforme aux obligations législatives.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Proposition de courrier au Conseil Départemental sur la réalisation d'un cheminement doux le long de la chaussée de Bouaye

Monsieur le Maire informe que Nantes Métropole a inscrit dans son plan de déplacement un cheminement doux jusqu'au pont de Bouaye, il propose donc au conseil municipal de rédiger un courrier à l'attention du Président du Conseil Départemental indiquant que la commune de Saint-Mars-de-Coutais est favorable à travailler sur la poursuite de ce cheminement doux jusqu'à Saint-Mars.

Proposition de nom pour le local communal (ex Jardinerie Acti)

Les associations et les élus ont été sollicités pour proposer un nom pour le local communal. Parmi les pro-

positions, 3 ont été retenues : Le Ranc'Arts, L'Atelier, La Verrière.

Un vote à bulletin secret a permis de déterminer le nom définitif : "LA VERRIÈRE".

Proposition d'achat rue du Grand Pré près du terrain de foot

Un terrain grevé d'une servitude au titre des emplacements réservés est en vente, il est souhaité que la commune se porte acquéreur de la partie du terrain grevé de la servitude.

Présentation du projet : la mer XXL

La mer XXL est une exposition dédiée aux océans qui se tiendra du 29 juin au 10 juillet au parc des expositions de la Beaujoire.

Inspirée des expositions universelles du début du XX^e siècle, l'exposition est un événement mêlant industrie, arts, technologie.

Événement culturel du Pays de Retz

Un "événement culturel du pays de Retz" est créé, la première édition aura lieu les 6 et 7 juillet 2019.

L'événement se tiendra sur trois lieux :

- un lieu littoral : Canal de Haute-Perche (Agglo de Pornic).
- un lieu rétro littoral : Quai Vert sur le site du canal de la Martinière.
- un lieu "rivière" : site de Passay à la Chevrolière.

Sur chaque site seront organisés un pique-nique géant et une animation musicale. Cet événement se veut familial et gratuit.

Le budget prévisionnel est d'environ 40 000 €, une société spécialisée en événementiel a d'ores et déjà été mandatée pour organiser cette manifestation.

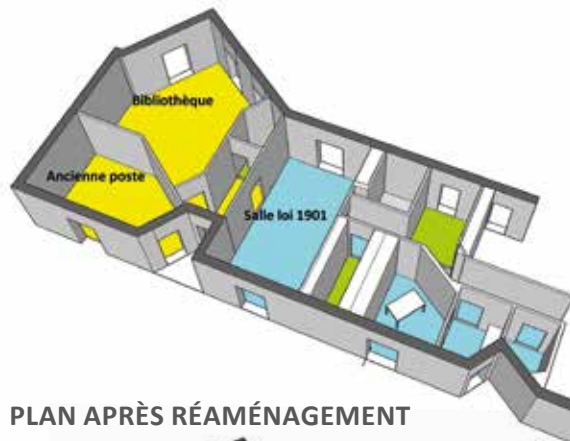
Présentation du projet de réaménagement de la bibliothèque et de la mairie

Après l'avoir présenté aux agents et aux bénévoles de la bibliothèque, le projet est proposé au conseil municipal.

Il s'agit d'intégrer l'ancien local de la poste dans la future bibliothèque, de rationaliser l'utilisation du hall d'entrée actuel de la bibliothèque, de réaliser des rangements, de transformer la salle "loi 1901" en deux bureaux pour la mairie.

Dans le cadre du désherbage des ouvrages de la bibliothèque, les ouvrages adultes vont être donnés aux usagers intéressés, et distribués sous forme de pêche à la ligne lors de la journée des associations pour les livres jeunesse. De plus, l'idée d'installer une boîte à livres reçoit un avis favorable.

PLAN AVANT RÉAMÉNAGEMENT



PLAN APRÈS RÉAMÉNAGEMENT



Projet à l'Auduze

Le GAEC de l'Auduze a déposé un permis de construire dont une partie des constructions est située sur le chemin rural. Un éventuel échange pourrait être envisagé.

Projet en centre bourg

Concernant un projet de mise en vente de bâtiments situés rue du Grand Pré : les bâtiments appartenant à la famille Ordureau sont situés dans un secteur à projet. Le conseil municipal y réfléchit.

Devis pour aménagement d'un sentier pédestre à la Gohélière

Dans la continuité des travaux déjà réalisés à la Gohélière, il est proposé de compléter les aménagements déjà réalisés. Le coût s'élève à 4 267,20 € TTC.

Local commercial en centre bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'ex-commerce VIVAL, des personnes intéressées ont pris contact avec la mairie.

DIVERS

- L'association Skilac a fait un don de 500 € au CCAS.
- Un cahier de doléances a été mis à disposition de la population à l'accueil de la mairie.
- Le traiteur Sébastien Guillet de St-Lumine a été retenu pour le repas des aînés.



Bibliothèque Municipale

Forum des associations

Comme chaque année, la bibliothèque municipale participe au forum des associations. A cette occasion, les enfants pourront pratiquer la pêche à la ligne des livres retirés du fonds jeunesse et Colette proposera un moment de contes pour les enfants.

Appel à bénévoles

Vous aimez lire et vous voulez donner un peu de votre temps ? Rejoignez le groupe des bénévoles de la bibliothèque ! Nous recherchons des personnes pour les accueils du mercredi (14 h 30-16 h) et du vendredi (16 h-17 h 30 ou 17 h 30/19 h). Merci de contacter la bibliothèque au 02 40 31 54 62 ou à bibliotheque.stmarine@gmail.com

Point Propreté

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Nous vous rappelons que la déchèterie est ouverte les :

- Lundi après-midi.
- Mercredi matin.
- Vendredi après-midi.
- Samedi matin.

Horaires : 9 h à 11 h 50 ou 13 h 30 à 17 h 20.

Laisser ses déchets sur la voie publique est interdit (Loi du 15 juillet 1975)

Sur cette photo prise sur un sentier près de l'Effeterie début avril, s'agit-il de traces de sangliers, appelés aussi "cochons" ?

Non, il s'agit d'un dépôt sauvage d'objets par une personne qui prend notre Terre pour une vaste poubelle alors que notre planète n'est pas en mesure de les détruire.



450 : c'est le nombre d'années nécessaires à la décomposition d'un sac plastique dans la nature.

N'hésitez pas à sensibiliser vos proches et les gens autour de vous aux effets néfastes que peuvent engendrer nos ordures sur la nature.

En allant tous dans le même sens, nous serons plus forts pour vaincre la pollution.

Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre (1914-1918)



Monsieur le Maire et les élus ont le plaisir de vous offrir le fascicule du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre (1914-1918) que vous trouverez joint au bulletin municipal.

Il a été réalisé avec la participation des membres de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) en mémoire des soldats qui se sont battus pour la France. Il retrace l'exposition sur la "Grande Guerre", ainsi que le cimetière éphémère qui vous ont été proposés pour célébrer le centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Ce projet a été élaboré par Monsieur Jean-Paul Averty Président du comité

local de la FNACA de Saint-Mars-de-Coutais et les membres de la Fédération.

Nous vous souhaitons une belle lecture.



Participation citoyenne

Suite à notre article paru dans le bulletin du mois de janvier, seules trois personnes se sont fait connaître en mairie.

Nous vous rappelons que la municipalité a le projet de proposer à ses habitants le dispositif "PARTICIPATION CITOYENNE". Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif consiste en l'installation d'une chaîne de vigilance et de diffusion d'informations améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants et facilitant l'échange de renseignements entre la population et les forces de sécurité.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Pour ce faire, des référents volontaires sont nommés par secteur. Leur rôle est d'être attentif à la vie de leur quartier, pour conforter le lien social et rechercher la tranquillité. Si vous êtes intéressé et désirez être référent au dispositif "Participation Citoyenne", **nous vous invitons à vous faire connaître à l'accueil de la mairie avant fin juin**. Selon le nombre de référents volontaires, une réunion publique pourra être organisée afin de présenter ce dispositif en collaboration avec la gendarmerie.

Repas des aînés

Samedi 30 mars, 153 personnes ont participé au traditionnel repas des aînés offert par la municipalité pour les seniors âgés de 70 ans et plus.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" seniors sont venus partager ce repas préparé par le traiteur Sébastien Guillet de Saint-Lumine-de-Coutais, et servi avec plaisir par des élu(e)s et leurs conjoint(e)s. Le repas a été particulièrement chaleureux : un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Une journée très conviviale qui a été appréciée de tous !



État-Civil (Arrêté au 30 avril)

Naissances

BOUFFART LAMOUR Lois - le Pas	né le 15 janvier 2019
JOYEUX Evan - 11 la Berderie	né le 25 janvier 2019
BELHACHE Léandre - 12 rue du Château	né le 20 mars 2019
GOUPILLEAU Tom - 13 rue de la Boisselée	né le 6 avril 2019

Sont annoncés dans cette liste, les enfants dont les parents ont souhaité la parution dans la presse.

Mariage

BAHUAUD Yves et BONHOMMEAU Anne	30 mars 2019
JAULIN Thibault et BOTON Adelaïde	30 mars 2019
BEILLEVAIRE Dominique et BELLANGER Céline	13 avril 2019
LAURENT Pascal et THOMAZEAU Carine	20 avril 2019
GERGAUD Mickaël et BROSSAUD Aurélie	4 mai 2019
LE MOAL Karl et QUAEGBEUR Solène	11 mai 2019

Décès

MOSSARD veuve MASSON Yvonne EHPAD Ste-Anne - 9 rue Ste-Anne-du-Vigneau	8 janvier 2019
CROCHET veuve POUVREAU Anne-Marie 25 rue du Marais	8 janvier 2019
DESHORS veuve DÉCARY Paulette EHPAD Ste-Anne - 9 rue Ste-Anne-du-Vigneau	13 janvier 2019
GARRIOU épouse RELANDEAU Gilberte EHPAD Ste-Anne - 9 rue Ste-Anne-du-Vigneau	17 janvier 2019
LE BON Marc 21 rue Lucas Championnière	23 février 2019
RONDEAU épouse GUILLAUD Marie-Paule 12 rue des Chaponneries	7 mars 2019
ERIAUD veuve BOURRIAU Lucette EHPAD Ste-Anne - 9 rue Ste-Anne-du-Vigneau	2 avril 2019



C'est le printemps à l'ALAC

Les 40 ans de l'ALAC

Alors que le bureau réfléchit sur les valeurs de l'association, les 40 ans de l'ALAC se révèlent l'occasion de rappeler à ses adhérents anciens, nouveaux et futurs ce qui a fédéré la population autour de cette association de culture et de loisirs.

D'où l'idée de créer, autour de ses 40 ans, un événement à la fois tourné vers l'histoire de l'association portée par de nombreux témoins bénévoles, mais aussi un "retour aux sources", festif et fédérateur, à l'image des débuts de l'ALAC avec ses séances de variétés, ses animations de rue et ses ateliers...

La préparation est bien partie avec deux réunions (le 19 mars et le 29 avril) qui ont permis de dégager des idées et des envies.

La réunion entre intervenants et membres du bureau du 19 janvier

Autour d'un apéritif convivial, les intervenants et les membres du bureau ont pu échanger leurs satisfactions, leurs attentes, le tout dans une atmosphère conviviale et positive.

Le stage photo adolescents en février

Un succès : les participants ont appris avec entrain et ont pu réaliser de belles photos. Une expérience sans doute à renouveler, d'autant que le nombre de places n'a pas permis de recevoir tous les jeunes intéressés.

Les dates à retenir

• **Forum des associations** : le 15 juin de 10 h à 13 h organisé par la municipalité.



- Inscriptions aux ateliers 2019-2020 de l'ALAC à la salle TAP 21 :

- le samedi 29 juin de 10 h à 13 h,
- le mercredi 3 juillet de 18 h à 20 h,
- le mercredi 4 septembre de 18 h à 20 h.

Les inscriptions en juin permettront de savoir avant la rentrée si le nombre d'inscrits est suffisant pour le maintien des ateliers et l'emploi des intervenants. Une majoration de 5 euros sera demandée aux anciens adhérents en cas d'inscription en septembre.

• **Cours gratuits de découvertes dans les ateliers** : durant le mois de juin, comme l'an passé, les cours sont ouverts à la découverte et nous vous y invitons nombreux.

• **Assemblée Générale de l'ALAC** : le vendredi 6 septembre - le lieu et l'horaire seront indiqués sur la plaquette qui sera distribuée courant juin.

Pour toute question, vous trouverez des informations sur le site de la mairie. Les documents nécessaires à l'inscription y seront disponibles courant juin.

Une question ? Une suggestion ? Une envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas : alac.stmars@gmail.fr

Association du Tenu

Nous sommes une association de 90 adhérents. Le premier et troisième jeudi de chaque mois entre 14 h



Absentes sur la photo : Maria Doré, Marie-Claude Gabory, Marie-Jeanne Robichon.

et 17 h 30, nous nous retrouvons, pour un moment de détente, avec jeux de cartes et jeux de société à la salle la Saint-Marine.

Nous effectuons un voyage d'une journée au printemps et un en septembre.

Un repas froid est prévu en juin.

Nous reprenons le jeudi 4 septembre.

1 concours de belote est prévu en octobre. 1 concours en novembre pour le Téléthon. Et pour finir l'année un repas en décembre.

Nous accueillons toutes les personnes souhaitant profiter des activités.



Du numérique et des vacances !

En ce moment à la Passerelle, on réfléchit pas mal à nos pratiques numériques.

On a déjà discuté, enregistré nos débats sur les fake-news et créé notre propre fiction radio à base de théorie du complot (disponible sur le site d'Anim'Action), fait un escape-game autour des données personnelles pendant les dernières vacances.

On discute aussi pas mal de sexisme, de tolérance, et de respect de chacun.

Bon, on fait aussi des sorties, à Nantes, en forêt, des soirées barbecue et karaoké, et on prépare nos activités et notre séjour de cet été.

D'ailleurs des temps de rencontre sont prévus une fois par mois sur les temps de midi avec les CM2 pour qu'ils découvrent notre local, la radio, le baby-foot et qu'ils posent des questions sur la Passerelle. Un questionnaire ludique est en cours de préparation pour recueillir les idées et les envies des CM2 (et peut-être futurs membres de la Passerelle) pour qu'ils puissent participer à la préparation de l'été. Il y aura aussi une



journée porte ouverte le mercredi 19 juin : venez nous voir, on vous accueillera avec plaisir !

En tout cas, si vous avez des questions sur le fonctionnement de la Passerelle, sur le projet pédagogique, ou tout simplement envie de nous rencontrer, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, soit par mail : passerellestmars@animaction.asso.fr soit par téléphone au 07 87 09 32 06.

A très vite !

Mathieu pour la Passerelle

Renouvellement des tenues du Bad Saint-Marin



En ce début d'année, le Bad Saint-Marin a reçu ses nouvelles tenues. La conception de ces ensembles a été faite en collaboration avec les adhérents, notre sponsor et le bureau en validant les dessins, ou encore les couleurs. C'est une vraie réussite sportive et relationnelle pour le club. Le Bad Saint-Marin continue à développer son attractivité au sein de la commune.

Encore un grand merci à Vincent, présent sur la photo, de nous avoir permis de réaliser ce beau projet.

Le bureau



Chauffeurs solidaires Sud Retz

Voici 1 an que le service de "Chauffeurs Solidaires" existe sur l'Intercommunalité.

Il a recours à des chauffeurs bénévoles adhérents à l'association qui assurent le transport de toute personne isolée ayant de faibles revenus.

Transports effectués de diverses natures : rendez-vous médicaux, démarches administratives, courses de proximité, coiffeur, pharmacie, dentiste, obsèques, cimetière, visite à un proche à domicile ou à l'hôpital, etc...

Pour tout renseignement, que ce soit pour bénéficier de ce service ou devenir chauffeur solidaire, veuillez contacter le référent de St-Mars au 07 69 78 56 53.

La Boule du Tenu (Boule Nantaise)

En début d'année, l'association a renouvelé le bureau. Celui-ci est composé de 12 membres avec comme président : Marcel Bideau, trésorier : Claude Guitteny, secrétaire : Cyrille Pédeau. Les 62 adhérents ont pu participer au cours du premier trimestre à un concours un contre un. La victoire est revenue à Christian Guitton devant Daniel Louërat.

Un autre concours par équipe de deux a lieu en ce moment, et se terminera dans la 2^e quinzaine de juin. Depuis l'adhésion du club à la fédération de la Boule Nantaise, 12 joueurs participent aux concours dans différents clubs de Nantes.

Comme les années passées les élèves des 2 écoles de St-Mars sont venus s'initier dans le cadre des TAP à la Boule Nantaise.

Nous rappelons que le jeu est ouvert tous les après-midis :



- 14 h les mardis et samedis.
 - 16 h ou 17 h les autres jours.
- sauf en juillet et août.

Le bureau

Comité des Fêtes

Bonjour à toutes et à tous,

Le Comité des Fêtes organise cette année son 29^e concours de pêche, mais attention cette année le concours se déroulera sous forme de Marathon : les inscriptions sont toujours à partir de 7 h 30, puis le concours se passe par équipes de 2 de 9 h à 15 h 30 avec une pause alternée de 12 h à 13 h 30 (une seule ligne à l'eau pendant cette pause). Le tarif est de 30 € par équipe.

1^{er} prix : 2 coupes + 200 € + lots.

2^e prix : 2 coupes + 140 € + lots.

3^e prix : 100 € + lots.

Lots au choix pour tous les participants !

N'oublions pas nos jeunes pêcheurs... Nous gardons le concours enfants (- 13 ans) de 9 h à 11 h, inscription 5 €.

Nous vous attendons **le dimanche 16 juin au Parc des Versènes**, vous y trouverez bar et grillades au feu de bois !

Nous tenons à remercier tous nos sponsors qui sont invités à partager le verre de l'amitié !!

Et pour finir, le traditionnel feu d'artifice qui sera, cette année tiré et animé par Osmose de St-Mars-de-Coutais **le samedi 20 juillet**. Nous vous attendons à partir de 19 h 30 sur le site des Versènes : le groupe pop rock "Les Creeports" jouera de 20 h à 22 h ! Le feu sera tiré à 23 h suivi d'une soirée dansante ! Vous pourrez bien sûr manger et trinquer sur place !

Nous comptons sur votre présence pour passer une excellente soirée !!

Pour plus d'informations : 06 87 56 18 84.

Le Comité des Fêtes



Saint-Médard Basket : 130 supporters du club à la Trocardière



Le 5 avril 2019, le Nantes Hermine Basket affrontait Rouen dans le cadre du championnat de France de ProB.

A cette occasion, le club de la Saint-Médard Basket avait donné rendez-vous aux licenciés et à leurs familles à la Trocardière, afin de supporter le club élite masculin du département.

Près de 130 personnes ont répondu à l'invitation.

Notre club étant le plus représenté ce soir-là, ce sont donc nos joueuses et joueurs évoluant en U11 qui ont eu le privilège de pouvoir accompagner les joueurs de l'Hermine lors de leur entrée sur le terrain (*photos*).

Les sourires de nos jeunes à l'issue de cette soirée nous laissent à penser qu'ils conserveront pendant de très longues années ce moment passé aux côtés de basketteurs professionnels.

Préparation de la saison 2019/2020

Ouverture des entraînements aux non-licenciés :

Afin de poursuivre notre développement entamé cette saison (+30 jeunes licenciés), nous reconduisons des opérations de découverte du basket en permettant à des non licenciés de participer aux entraînements de nos équipes depuis la mi-mai. Si votre enfant est intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

Effectifs saison prochaine :

Il nous reste des places dans quasiment toutes les catégories. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir de plus amples renseignements.

Seniors filles : 7 joueuses sont partantes pour relancer une équipe seniors filles. Si vous êtes intéressées, venez les rejoindre dès à présent pour participer aux entraînements. Elles vous accueilleront avec plaisir.

Contact : stmedardbasket44680@gmail.com

SMKC Saint-Médard Karaté Club

Le SMKC (Saint-Médard Karaté Club) sera présent comme tous les ans au forum des associations le **samedi 15 juin 2019**. Venez découvrir nos démonstrations de baby karaté, karaté, self-défense. Nous serons à votre disposition pour tous renseignements et vos pré-inscriptions.



- Baby karaté à partir de 4 ans le lundi de 18 h à 19 h.

- Karaté le mercredi et vendredi pour les enfants de 18 h à 19 h, pour les adultes de 19 h à 20 h 30.

- Body karaté le lundi de 19 h à 20 h, le mercredi de 20 h 15 à 21 h 15.

- Self-défense le mardi de 19 h à 20 h 30, le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Tél. : 06 89 50 57 04

Contact email : richardeau.jean@orange.fr

Saint-Médard Tennis

Tournoi des 3 raquettes 2019

Le Tennis Club St-Médard a organisé son 15^e tournoi des 3 raquettes (tennis, tennis de table, badminton) le **samedi 25 mai 2019**.

Journée découverte tennis Inscriptions saison 2019/2020

Journée découverte

Rendez-vous le **samedi 8 juin 2019** à la salle omnisports afin de profiter d'un moment de découverte encadré par Nicolas (coach) : présentation / échange / et évidemment "taper quelques balles" !

Inscriptions saison 2019/ 2020

Nous profitons de la journée découverte pour créer ou renouveler vos inscriptions pour la saison prochaine ; la permanence sera disponible à l'intérieur de la salle (8 juin 2019).



RAPPEL IMPORTANT

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale du club le **mardi 4 juin à 20 h, salle omnisports**.

Toute candidature pour nous rejoindre au sein du bureau du club de tennis est la bienvenue !

Contact : stmedardtennis@gmail.com

Cordissimo

Cordissimo a créé cette année une classe de pratique collective de la musique nommée "le petit orchestre de Saint-Mars".

Il rassemble violonistes et pianistes qui se réunissent une fois par semaine pour s'entraîner et jouer



ensemble. C'est un autre exercice que de jouer seul car il faut suivre le "chef d'orchestre" pour bien démarrer, bien s'arrêter, savoir écouter les autres, connaître par cœur sa partie pour être bien en rythme. C'est un moment de détente où, lorsque le travail fourni aboutit à jouer un morceau avec une réelle harmonie, cela donne un résultat toujours très porteur et qui valorise les enfants. Ce petit orchestre manquait à l'école de musique car l'objectif de l'apprentissage d'un instrument est de savoir jouer seul mais aussi en groupe.

Nous souhaiterions aussi monter un ensemble vocal "adultes" pour la rentrée de septembre.

Les inscriptions pour l'année 2019/2020 **seront ouvertes à partir du 1^{er} juin 2019** : cours de piano, violon, guitare, initiation musicale (5/7 ans) et chant (individuel tous styles). Les personnes intéressées peuvent me contacter au 06 83 28 74 41 ou venir au Forum des associations le **samedi 15 juin**.

Faites de la musique

Samedi 15 juin à partir de 18 h, parc des Platanes.

La ZEM prépare depuis septembre la prochaine "Faites de la musique" : plusieurs morceaux vous seront présentés afin de vous en mettre plein les oreilles : il y en aura pour tous les goûts.

Venez nombreux pour cette 6^e édition : la ZEM et d'autres groupes animeront cette soirée. Apportez vos instruments pour la scène ouverte.

Restauration et bar sur place.

<https://zemsmdc.wixsite.com/music>

<https://www.facebook.com/ZEM-Zone-dExpression-Musicale-1090640394326939/>



Sophie pour la ZEM



La période estivale des Papillons !

L'événement inter-festival La Béguinale

Bonjour à tous.tes !

Comme on vous l'a déjà dit, nous faisons partie d'un collectif d'organisateur de festivals du coin. Ensemble, les idées fusent, et les envies naissent ! Le projet accueillant la Cie Amaranta s'est déroulé les 16, 17 et 18 mai à Ste-Pazanne. Avec un saut spatio-temporel, je peux vous dire que c'était super ! Nous avons enfin réussi à créer un événement ensemble, où l'on a pu se rencontrer, échanger et... avoir envie de recommencer. A la date où je vous écris, nous sommes le 31 mars. Vous allez me dire : *"Il est culotté, il nous parle de quelque chose qui ne s'est pas encore passé !"* Et bien... vous avez raison alors passons à autre chose... nous y reviendrons au prochain épisode.



La Chrysalide

Alors là ! C'est du vécu, croyez-moi. L'année 2019 a très bien commencé pour l'association, avec la troisième édition de la Chrysalide, soirées-concerts dans le lieu insolite d'un tunnel, aux Serres Barreau. Il y avait 3 groupes, 3 énergies contribuant au plaisir de cette soirée musicale pas banale ! Nous avons le plaisir de vous dire que...c'est de loin la meilleure édition de la Chrysalide : pas de pluie au montage, pas trop froid, 182 entrées (150 l'année précédente), des sourires

et une p'tite coupure d'électricité (parce qu'on adore ça)... que dire de plus !? Si... nous avons pu rembourser le prêt à nos amis de la ZEM (suite aux résultats déficitaires du festival 2018).

Comme chaque année, c'est une belle troupe de bénévoles, et nous tenions à la remercier ! Pas de bénévoles : pas d'asso ! Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez surtout pas. Que ce soit sur deux heures de votre temps ou un week-end, ou même une année. Vous verrez, c'est top !

Le Festival, les 5 ans !

L'événement phare de l'association arrive à grands pas ! La petite équipe que nous sommes construit jour en jour cette action qui marquera une année pas comme les autres... puisque c'est déjà la 5^e édition. Ça se fête !! C'est pourquoi nous vous préparons un menu aux petits oignons, avec une programmation dont on est très contents, et qui sera bientôt bouclée !

Actuellement, les sessions de bricolage et décoration sont en route, et se déroulent les samedis après-midi à la Verrière. Si vous souhaitez y prendre part, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. C'est convivial, créatif et en musique, c'est vraiment agréable ! Nous vous tiendrons au courant de la suite de l'aventure.

Infos diverses : l'association est maintenant partenaire professionnel au réseau du Retz'L, la monnaie locale du Pays de Retz. Si vous souhaitez adhérer ou échanger sur le sujet, c'est possible auprès de nous !

**Festival Le Chemin des Papillons, les 5 ans :
vendredi 23 et samedi 24 août 2019 à la Garnerie à
Saint-Mars-de-Coutais**

Belle journée à vous.

Julos pour les Pap's



Association des Professionnels

Petit historique de l'association

L'association a été créée en mars 2014 par Solène Gougeon et Isabelle Bauvineau.

L'idée est née à l'issue d'un petit marché de Noël qu'elles avaient organisé. Elles sont allées démarcher quelques artisans de la commune et en peu de temps elles sont arrivées à réunir une dizaine de personnes.

Par la suite, une trentaine de professionnels ont adhéré à l'association.

Depuis 2014, les professionnels organisent tous les ans le marché de Noël avec une vingtaine d'exposants. D'autres événements ont été organisés comme les portes ouvertes entreprises en avril 2016, un pique-nique des professionnels en juin 2017 et le forum des professionnels en avril 2018.

Nous avons d'autres nombreuses idées d'événements, mais nous aurions besoin de plus de bénévoles afin de pouvoir concrétiser ces différents projets.



Si vous souhaitez rejoindre notre association, n'hésitez pas à nous contacter. Les réunions se déroulent dans la joie et la bonne humeur !

Plusieurs solutions sont possibles :

Adhérer pour :

- soutenir l'association (cotisation de 25 € /an).
 - assister aux réunions (une dizaine par an environ).
 - donner un coup de main lors des manifestations.
- N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Enfin, nous souhaiterions mettre à jour la liste de tous les professionnels de la commune, donc si vous êtes une nouvelle entreprise pensez à vous manifester auprès de la mairie ou de l'association.

A très bientôt, le bureau.

Contacts :

Isabelle Bauvineau : 06 33 72 37 68

Solène Gougeon : 06/31/26/82/05.

Vie Scolaire

École Sainte-Thérèse



A l'école Sainte-Thérèse, l'année 2018 / 2019 est marquée par d'importants travaux de restauration et construction.

Un bâtiment neuf comprenant un préau, des sanitaires et une cuisine multifonctions a remplacé le modulaire. La restauration a, quant à elle, permis la création d'un grand espace : une salle de sieste / motricité et des sanitaires.

Depuis le mois de janvier où ces nouveaux locaux ont été mis en service, les élèves et enseignantes apprécient l'intérêt pédagogique.

La salle de motricité a permis le regroupement de tous les élèves afin de présenter des projets collectifs tels que l'opération de solidarité avec le Bénin ou la fête du 100^e jour d'école. Chaque mercredi, des ateliers multi-âges s'y déroulent.

Des parcours de motricité sont installés pour les enfants de maternelle.

Le préau, très lumineux, permet de pratiquer certains sports et est apprécié lors des récréations. L'achat de jeux a contribué à s'approprier cette nouvelle cour.

Des espaces de rangement fonctionnels n'ont pas été oubliés.



Tourbillon de projets à l'école Delaroche !

A l'école Delaroche, on ne s'ennuie pas ! Alors que les CE2 passaient le permis piéton en décembre, les élèves de CM2 passaient, eux, le permis internet en présence de 2 gendarmes.

Les classes de CM ont entamé une correspondance avec les élèves de l'école de Skoura en passant par l'intermédiaire d'étudiants en Sciences de l'Éducation, stagiaires dans ce petit village de montagne situé au Maroc. Au retour de leur séjour, ces jeunes sont venus conter toutes les richesses de leurs rencontres aux élèves de Saint-Mars-de-Coutais qui prolongeront ce merveilleux voyage par la découverte de contes orientaux et par un projet de théâtralisation mené avec l'intervention d'une comédienne professionnelle.

Le CPIE de Corcoué-sur-Logne est intervenu en janvier pour les classes de PS, MS, GS et CE1 sur le tri des matières des déchets ou la production des déchets. Il est également intervenu en mars pour l'éducation au compostage en CE2 et la gestion des déchets électriques et électroniques en CM.



Au mois de janvier, les élèves de MS/GS ont conçu une fresque sur le thème des châteaux grâce à la collaboration de Mme Sara Linda Lafargue, artiste plasticienne et parent d'élève.

Dans sa volonté de travailler sur le bien vivre ensemble, la maternelle a renouvelé en février son rallye coopération grâce aux parents accompagnants. C'est un thème qui est travaillé tout au long de l'année au sein des classes, tant dans les lectures qu'à travers les jeux sportifs. Ces mêmes élèves se sont retrouvés en mars pour réaliser un rallye lecture sur le thème des contes traditionnels. C'est l'occasion de partager une culture commune et d'échanger autour de jeux encadrés par les parents.

Mais le tourbillon des projets ne s'arrête pas là. En mai, sur un projet impliquant l'ensemble de l'école, ont eu lieu les Olympiades, nos rencontres sportives interclasses ! Les classes de CM se sont rendues à La Chevrolière pour assister au spectacle de danse "La belle au bois dormant". Les élèves ont voté pour le prix littéraire des Incorruptibles. Le 6 juin, tous les élèves de GS et CP profiteront de concerts éducatifs. Les CM doivent également bénéficier d'une sensibilisation à la sécurité routière.

Enfin, les inscriptions se poursuivent auprès de Mme Royer pour les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants pour la rentrée 2019-2020 : vous pouvez prendre rendez-vous au 02 40 31 56 06.

Amicale Laïque de l'école Delaroche

Le Carnaval des écoles Ste-Thérèse et Delaroche s'est déroulé le 16 mars sous un temps relativement clément. Les enfants et leurs proches se sont donnés rendez-vous sur le parking de l'école privée et ont défilé jusqu'à la cour de la cantine en passant par le stade, la pharmacie, le bourg.

Le trajet s'est effectué dans la bonne humeur sous une pluie de confettis !

Les déguisements, portés par petits et grands, ont été des plus originaux cette année. Une banane, une Princesse Fiona, des super héros, de terribles



pirates et des courageux cowboys (et bien d'autres !) ont répondu présents cette année.

A la fin du défilé, les participants ont pu se désaltérer au bar, faire de la pêche à la ligne et retirer les botteaux et galettes précommandés.

Les bénéfices engendrés par ces stands serviront à financer les projets

de l'école.

Le prochain événement à venir sera la fête de l'école. Elle aura lieu **le dimanche 30 juin**.

Service enfance : sondage



L'objectif était de connaître les attentes et les motifs d'insatisfaction afin d'ajuster au mieux les services (accueil périscolaire, temps méridien, accueil de loisirs, TAP) aux besoins et envies des familles.

A partir des résultats de cette enquête seront dégagées des pistes d'amélioration à court et moyen terme. Certaines actions seront réalisables plus rapidement que d'autres.

Afin d'améliorer la qualité des prestations proposées et pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des familles, le service enfance de la commune a souhaité proposer une enquête de satisfaction à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent l'une des deux écoles.

Les résultats vous seront diffusés dans le prochain bulletin municipal, mais nous remercions déjà les 147 familles qui ont pris le temps de répondre à ce sondage.

Le service enfance de la commune

Services périscolaires : conférence

Une réunion sur des problématiques communes rencontrées a été organisée par la mairie avec les différents partenaires de la petite enfance à la jeunesse : animatrice Relais Petite Enfance, l'école Ste-Thérèse, l'école Delaroche, les parents d'élèves élus, des animateurs enfance et jeunesse. A l'issue de celle-ci, nous avons décidé d'organiser une conférence sur la thématique des écrans **le mercredi 5 juin à partir de 18 h au théâtre :**

Conférence 3-6-9-12 "Apprivoiser les écrans et grandir"

A tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

Les enfants à partir de 8 ans sont les bienvenus.

Attention nombre de places limité, pensez à vous inscrire en envoyant un mail à smdc-coordinatrice@orange.fr

3-6-9-12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant - surfe - seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WiFi et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son - ami - sur les réseaux sociaux.

Ils peuvent changer !

Même si vos enfants font tout pour vous convaincre qu'il est inutile d'essayer de les faire changer, ils ont beaucoup plus de souplesse que vous ne le pensez. N'hésitez pas à modifier les règles, à condition qu'elles soient claires et que vous laissiez à vos enfants un peu de temps pour s'y adapter.

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans. Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>

Nouvelles dispositions concernant les reconnaissances de paternité et de maternité

RAPPEL : qu'est-ce qu'une reconnaissance ??

Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

La loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 a durci le dispositif en place à l'égard de toutes les reconnaissances d'enfants réalisées, et ce, pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Depuis le 1^{er} mars 2019, l'acte de reconnaissance est établi sur déclaration de son auteur, qui doit désormais justifier :

- **de son identité par un document officiel** (carte nationale d'identité, passeport),
- **de son domicile par la production d'une pièce justificative datée de moins de 3 mois.**

Lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer que la reconnaissance est frauduleuse, une audition est nécessaire avec l'officier d'état-civil. Ce dernier, s'il estime la reconnaissance frauduleuse, doit saisir sans délai le Procureur de la République et en informer l'auteur de la reconnaissance (art. 316-1 du code civil).

Nouvelles enseignes



Voici bientôt un an que la Brasserie des NOES a démarré son activité au Butay à St-Mars-de-Coutais, dans l'ancienne cave commerciale de Daniel Chénais. Les encouragements et les retours positifs me permettent aujourd'hui de changer mon outil de production, de faire évoluer la structure (en doublant la capacité de production) et d'améliorer encore les futurs brassins. Les habitants de St-Mars sont les premiers à découvrir les nouveautés et sont un précieux relais en me donnant leurs

avis sur les recettes. De nouvelles bières et recettes verront encore le jour en 2019.

Par ailleurs, ce nouvel outil me libère du temps afin de recevoir la clientèle à la Brasserie le samedi matin (10 h-13 h), pour ceux qui n'ont pas la possibilité de venir au marché des producteurs de St-Mars le vendredi entre 16 h et 19 h.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Hugues Benard
Brasserie des NOES
Le Butay - 44680 St-Mars-de-Coutais
brasseriendesnoes@gmail.com - Tél. : 06 12 99 46 24.

Orthophoniste

Aurélie Jadaud, orthophoniste, s'installe dans la commune à partir du mois de juin, impasse Caducée, dans un premier temps le vendredi et à terme du lundi au vendredi. L'orthophoniste est un professionnel de santé qui pratique un bilan d'investigation sur prescription médicale, à tous les âges de la vie, dans le cadre de pathologies et de difficultés très variées.

Contact par mail : jadaud.aurelie@orange.fr

Lila devient Aléop

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région des Pays de la Loire dispose de la compétence transports, précédemment gérée par les départements (44, 49, 53, 72 et 85). Après un an et demi d'exercice, la Région a souhaité harmoniser les modes de fonctionnement et disposer d'une identité commune.

Ainsi, tous les modes de transport, les lignes routières régionales, les lignes interurbaines, les transports scolaires, les navettes Yeu-continent et TER sont



rassemblés sous une bannière commune, un nom unique et facilement identifiable : **Aléop**.

Le site internet lila.paysdelaloire.fr est désormais fermé ; à la place, le site <https://aleop.paysdelaloire.fr/> recense toutes les informations pratiques, les tarifs, les réseaux de transport...

Une fuite d'eau après compteur ?

Faites réparer la fuite* par un professionnel !

Vous bénéficiez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.

atlantic'eau
service public de l'eau potable

Comment procéder ?

- 1- Localiser la fuite**
Elle doit se situer sur la canalisation* après compteur.
- 2- Réagir vite**
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.
- 3- Faire intervenir un professionnel**
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.
- 4- Envoyer le justificatif**
Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à :
SAUR - TSA B1109 - 44 504 La Baule Cedex
- 5- Bénéficier du dégrèvement**
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

*Tous fuites sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers et tous points de raccord) qui peuvent bénéficier du tarif fuites.

Besoin d'un service facile et rapide ?

Retz'Agir met à votre disposition sur votre commune des personnes en recherche d'emploi prêtes à vous rendre service dans le domaine du ménage, du jardinage, du petit bricolage mais aussi en manutention, collecte de déchets, restauration scolaire...

N'hésitez pas à nous téléphoner **au 02 40 02 36 28** ou à nous adresser un mail pour prendre rendez-vous à **secretariat@retzagir.fr**



NB : Si vous êtes un particulier, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 50% sur votre facture.

Nos bureaux sont ouverts à :

- **Machecoul, tous les jours de la semaine**, à la Cour du Bois (près de la Croix Rouge).
- **Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, le jeudi**, au 27 quater, rue de Verdun (près de la CAF).
- **Le Pellerin, le vendredi matin**, à la MAIS, 2 allée George Sand.

Pour rappel - Aboiements des chiens

Une nuisance trop fréquente et très gênante

Régulièrement, la municipalité reçoit des plaintes d'administrés subissant des nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins.

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

Ne laissez pas votre chien aboyer le jour ou la nuit, comprenez le voisinage. La bonne entente entre voisins est importante, ne laissez pas votre chien causé

une situation délicate et n'oubliez pas que lors de vos absences de votre domicile, votre chien peut se faire entendre.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent prendre toutes dispositions pour éviter les nuisances générées par les aboiements.

*Le Maire
Jean Charrier*

Brûlage des déchets

50 kg de déchets verts brûlés c'est...

- ...6000 km** parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)
- ...3 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul
- ... plus de 100 trajets** aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est peu performante et polluante d'autant plus que les végétaux sont humides.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1976.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre **emet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxyde d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

www.pays-de-la-loire-developpement-durable.gouv.fr



Aide à la primo accession

Vous devenez propriétaires d'un terrain communal à : Corcoué-sur-Logne, La Marne, Legé, Machecoul, St-Même, Paulx, St-Étienne, St-Mars-de-Coutais, Touvois, Villeneuve-en-Retz. A partir du 8 mai 2019, la Communauté de Communes peut vous apporter **une aide financière de 2 500 €** sous conditions d'âge, de revenus.

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a décidé l'attribution **d'une aide financière de 2 500 €** au titre de l'aide à la primo-accession pour l'acquisition de terrains communaux (ZAC, lotissements communaux...) d'une superficie inférieure ou égale à 500 m².

Cette aide a pour objectifs :

- Favoriser le parcours résidentiel sur le territoire communautaire.
- Encourager, dans le cadre d'une primo accession, l'acquisition d'un terrain en vue d'y construire un logement neuf à vocation de résidence principale.
- Permettre à des ménages actifs de se maintenir ou de s'établir sur le territoire.

Le ou les bénéficiaires doivent remplir 2 conditions :

- **Être primo accédant au sens du PTZ** (Prêt à Taux Zéro), c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa

résidence principale dans les deux années qui précèdent la demande d'aide (le revenu fiscal de référence n° 2 doit être inférieur aux plafonds du PTZ B2 retenus pour 2019).

Nombre de personnes dans le foyer	Plafonds revenus annuels
1	27 000 €
2	37 800 €
3	45 900 €
4	54 000 €
5	62 100 €

- **Être considéré comme jeune ménage :**

- Personne seule : l'âge au moment de la demande ne doit pas excéder 35 ans.
- Couple : la somme des âges des conjoints ne doit pas excéder 70 ans.
- Personne seule avec une ou plusieurs personne(s) à charge : l'âge de l'acquéreur ne doit pas excéder 40 ans.

Pour tout renseignement s'adresser à :
Communauté de Communes
Antenne de Legé - 02 40 26 65 67.

PAYSAGES - Escapades en Pays de Retz Samedi 6 et dimanche 7 juillet 2019

L'événement "PAYSAGES - Escapades en Pays de Retz" a été conçu dans le cadre d'une réflexion engagée par les élus du Pays de Retz visant à fédérer les habitants (du littoral et du rétro littoral), conforter l'identité du territoire, tout en le valorisant (richesses, savoir-faire...).

Cet événement aura lieu chaque année début juillet et associera pour chaque édition trois communes. Les sites de l'édition 2019 sont :

- Frossay - Canal de la Martinière.
- La Chevrolière - Lac de Grand Lieu.
- Pornic - Canal de Haute Perche.

Un événement convivial, participatif, festif, éco-responsable destiné au grand public, aux familles avec, sur chaque site, pendant le week-end :

- des promenades-découvertes sur l'eau
- des balades thématiques
- une grande tablée de pique-nique avec son marché des producteurs
- une sieste musicale
- des spectacles

Cet événement est cofinancé par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz, les fonds européens Leader, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire qui inscrit l'événement dans son Festival Loire et Océan.

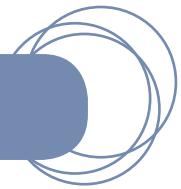
Programme complet : <http://petr-paysderetz.fr/paysages.html>

Contact : Tiphaine Yvon - Tél. : 02 72 92 40 13 - tyvon@pornicagglo.fr





Agenda



Juin

- 4 - Assemblée Générale - **St-Médard Tennis** - 20 h - *Salle Omnisports*
- 5 - Conférence "apprivoiser les écrans et grandir" - **Services périscolaires** - 18 h - *Théâtre*
- 8 - Journée Découverte + Inscriptions - **St-Médard Tennis** - *Salle Omnisports*
- 8 - Concours de Pétanque - **La Boule St-Marine** - 18 h 30 - *Stade des Bergeries*
- 9 - Tournoi des Familles - **St-Médard Football** - *Stade des Bergeries*
- 14 - Soirée Gala Danse Africaine - **ALAC** - *Salle la St-Marine*
- 15 - Forum des Associations - **Municipalité** - 10 h/13 h - *Cour École Delaroche*
- 15 - Audition Musicale - **Cordissimo** - 11 h - *Salle Théâtre*
- 15 - Faites de la Musique - **ZEM** - 18 h - *Parc des Platanes*
- 16 - Concours de Pêche - **Comité des Fêtes** - 7 h 30 - *Parc des Versènes*
- 18 - "Lire En Poussette" - **Bibliothèque Municipale** - 10 h 30 - *Petite Salle de la St-Marine*
- 20 - Buffet Froid - **Association du Tenu** - *Salle la St-Marine*
- 22 - Assemblée Générale - **St-Médard Football** - 10 h - *Salle la St-Marine*
- 22 - Kermesse École Ste-Thérèse - **Ogec École Ste Thérèse** - *Parc des Versènes*
- 22 - Concours de Pétanque - **La Boule St-Marine** - 18 h 30 - *Stade des Bergeries*
- 28 - Assemblée Générale - **Bad St-Marin** - 20 h - *Salle Omnisports*
- 29 - Inscriptions - **ALAC** - 10 h - *Salle N° 21 - TAP*
- 30 - Assemblée Générale - **Société de Chasse** - *Salle la St-Marine*
- 30 - Fête de l'École - **Amicale Laïque** - *Cour École Delaroche*
- 30 - Randonnées Pédestres - **Communes bordant le Lac de Grand Lieu** -
Départ en car de la Chevrolière - Passay



Juillet

- 3 - Inscriptions - **ALAC** - 18 h - Salle N° 21 - TAP
- 4 - Pique-nique - **Association du Tenu** - Le Platane ou Salle la St-Marine
- 20 - Feu d'artifice - **Comité des Fêtes** - 19 h 30 - Parc des Versènes
- 27 - Tournoi Interclubs de Pétanque - **La Boule St-Marine** - 14 h - Stade des Bergeries

Août

- 23-24 - Festival - **Le Chemin des Papillons** - Lieu-dit La Garnerie

Septembre

- 1 - Randonnée - **Ogec École Ste-Thérèse** - Stade des Bergeries
- 4 - Inscriptions - **ALAC** - 18 h - Salle N° 21 - TAP
- 6 - Assemblée Générale - **ALAC** - 20 h - Salle la St-Marine (à confirmer)
- 7 - Concours de Pétanque - **La Boule St-Marine** - 14 h - Stade des Bergeries
- 13 - Réunion des Associations - **Commune** - 20 h - Salle la St-Marine
- 14-15 - Bal des Vendanges - **Comité des Fêtes** - Salle la St-Marine
- 20 - Assemblée Générale - **Amicale Laïque** - Restaurant Scolaire
- 21 - Concours de Pétanque - **La Boule St-Marine** - 14 h - Stade des Bergeries
- 21 - Repas Clôture Saison - **La Boule St-Marine** - Salle la St-Marine

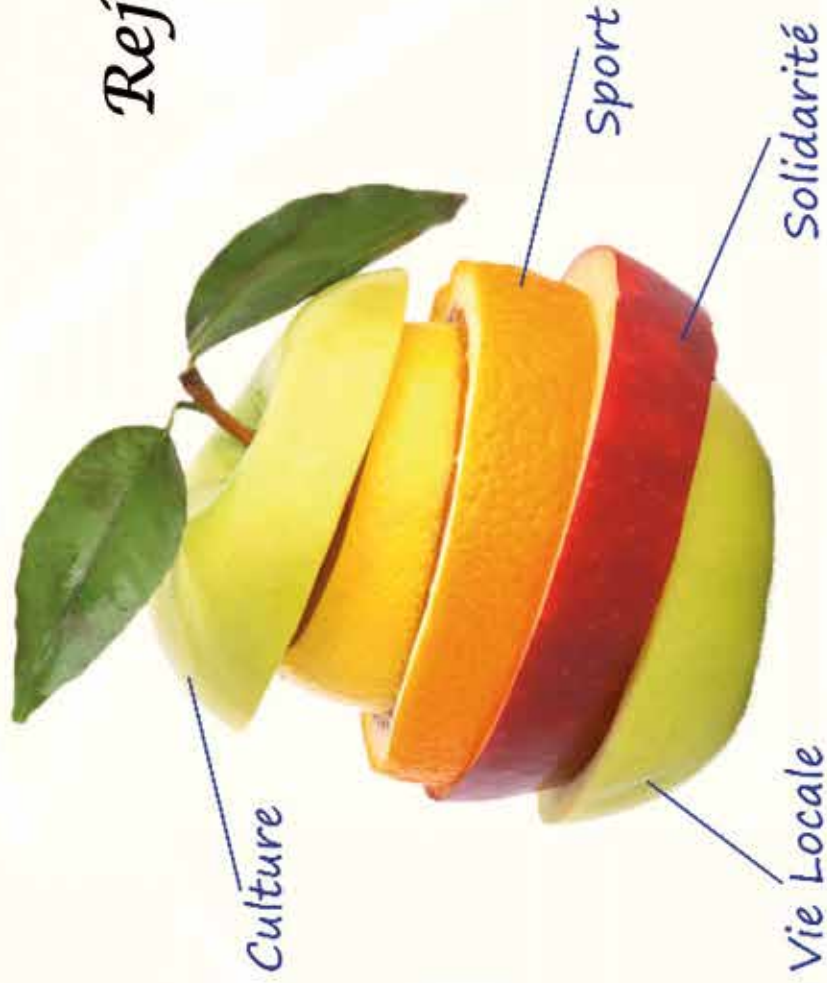


Forum des Associations

Samedi 15 juin

ENTREE LIBRE

Rejoignez-nous !
de 10h à 13h
Site de l'école publique



Présentations
Démos
Animations

Possibilité
d'inscriptions
sur place

